

REGLEMENT DE LA 20^{ème} NUIT DES CEVENNNES

1. PREAMBULE:

RETRO RALLYE 34, association loi de 1901 n° W343015223, organise le 9 Novembre 2024 une randonnée touristique historique, sans horaires fixes ni moyenne imposée, dénommée : 20ème Nuit des Cévennes.

Cette Randonnée est réservée aux voitures d'au moins 20 ans et d'exception dans la limite de 10% des participants.

La randonnée au Roadbook n'est en aucun cas une épreuve sportive chronométrée.

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque (véhicules historiques ou youngtimers) de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules.

La randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit son âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la Route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

2. <u>ORGANISATION :</u>

RETRO RALLYE 34
Claude LOPEZ

40 Avenue de Beziers - 34770 GIGEAN

06 83 25 78 75 – email: retrorallye34660@gmail.com



3. DIRECTION DE LA RANDONNEE :

Responsable de l'organisation : Claude LOPEZ

Responsable du parcours : Olivier PONDEVILLE

Accueil participants et vérifications administratives : Thierry TAILLE / François

WILLI

Vérifications techniques : Ludovic SEGHI

4. DESCRIPTION:

Il s'agit d'une randonnée à parcours secret se déroulant sur la voie publique de +/- 250 km sans horaires fixes ni de moyenne imposée.

La navigation se faisant au moyen d'un Roadbook, les équipages seront composés d'au moins 2 personnes.

5. DEROULEMENT:

<u>Inscriptions</u>: les inscriptions sont reçues à partir du **15 Août 2024 et jusqu'au 26 octobre 2024.**

Conditions tarifaires en cas de désistement :

- Avant le 26 octobre 2024 (inclus), 100% de l'engagement sera restitué à l'équipage inscrit.
- A partir du 27 octobre 2024 et jusqu'au 2 novembre 2024 inclus, 50% de l'engagement sera restitué à l'équipage inscrit.
- A compter du 3 novembre, 100% de l'engagement sera encaissé par l'organisateur.

Pour les participants le souhaitant, le règlement en espèces le Jour J est possible. Toutefois, il faudra préalablement s'inscrire en envoyant un chèque validant l'inscription et en stipulant que le choix se porte sur un règlement le Jour J.

Le chèque, dit de Caution, sera restitué à son émetteur le jour de la manifestation contre règlement en espèces.



<u>Accueil et Vérifications</u> : les vérifications administratives et techniques se dérouleront **le 9 novembre** :

Pour les engagés au prologue seul de 10h à 13h devant la salle Victor Hugo à COURNONTERRAL, Rue Léon Blum, 34660.

Déroulement du prologue, environ 40kms :

- Accueil et vérifications administratives et techniques
- Briefing sur papier
- Départ du prologue
- Arrivée du prologue

Pour les engagés à la 20eme Nuit des Cévennes

- De 10h à 13h devant la salle Victor Hugo à COURNONTERRAL, Rue Léon Blum, 34660 si participation (facultative) au proloque
- De 10h à 14h30 devant la salle Victor Hugo à COURNONTERRAL, Rue Léon Blum, 34660 si participation uniquement à la 20eme NDC.

Nb : L'engagement à la formule 20eme nuit des cévennes ouvre l'accès au prologue. Ce prologue est facultatif mais indissociable du montant de l'engagement forfaitisé à 120€ par équipage.

Déroulement de la randonnée (20eme NDC) :

- Accueil et vérifications administratives et techniques
- Briefing oral
- Départ de la randonnée
- Arrivée de la 1ère étape et collation
- Départ de 2ème étape
- Arrivée de la randonnée et repas festif à la salle Victor hugo

6. MODALITES D'ENGAGEMENT :

Les demandes d'engagement, accompagnées du montant de la participation sont à adresser à :

RETRO RALLYE 34
Claude LOPEZ

40 Avenue de Beziers 34770 GIGEAN



Le nombre de véhicules engagés est limité à 49, sauf dérogation spécifique demandée par l'équipe Organisatrice.

Le montant de l'engagement **est fixé à** :

Pour le prologue : 35€ par équipage, comprenant le road book, plaques « type rallye » et l'engagement du véhicule.

A partir de la 3^{ème} personne engagée dans le véhicule, un supplément de 10€ par personne supplémentaire est requis.

Pour la 20ème **NDC (yc prologue facultatif) : 120€ par équipage**, comprenant le road book, la collation, le repas avec soirée festive, les plaques « type rallye » de la manifestation et l'engagement du véhicule.

A partir de la 3^{ème} personne engagée dans le véhicule, un supplément de 35€ par personne supplémentaire est requis.

7. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS :

Ils permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter à l'Organisation les éléments suivants :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord
- Les pièces afférentes au véhicule engagé :
 - Carte grise
 - Carte d'identité FIVA (facultative)
 - Attestation d'assurance
 - o Certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité.

8. CONTRÔLES TECHNIQUES :

Tous les véhicules doivent être en accord avec la règlementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement. L'Organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur



l'engagement et son aspect de présentation, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques : ils doivent être en bon état
- Niveau du liquide de frein et fixation de la batterie
- Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie-glaces.
- Présence d'un cric et d'une roue de secours en état.
- Présence d'un triangle de sécurité.
- Présence de 2 gilets fluorescents de sécurité.
- Ceintures de sécurité, si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.
- Un extincteur à poudre de 1 kg minimum (date de péremption valable) correctement fixé sera obligatoire.

Le bruit pourra être contrôlé avant le départ et pendant la manifestation, il devra être conforme à la législation en vigueur.

9. PLAQUES, NUMEROS, PUBLICITES:

L'Organisation fournira à chaque équipage deux plaques, dont une devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation.

A ce titre, <u>chaque participant doit prévoir un ruban adhésif</u> afin de fixer la plaque de la manifestation sur son véhicule (capot, pare-chocs ou intérieur pare-brise).

L'attribution des numéros et l'ordre des départs sont laissés à la discrétion de l'Organisation.

L'Organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. En cas de refus de cette publicité, le montant de la participation aux frais sera doublé.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- Ne soient pas de caractère injurieux ou politique ou raciste, ne soient pas contraire aux dispositions légales en vigueur,
- N'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres,
- Ne dénaturent pas le caractère historique du véhicule



10. ASSURANCES:

Une police d'Assurance R.C. est souscrite par les Organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Organisation ou aux participants.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assureur que leur police d'assurance soit valide pendant la durée de la Randonnée. Si tel n'était pas le cas, il leur appartient de prendre toutes dispositions pour couvrir le conducteur et le navigateur contre les risques de la randonnée.

11. APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE :

De par son engagement à la Randonnée, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens. Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'Organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'Organisation et seront sans appel. AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la Randonnée. L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la Randonnée ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout participant sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la Randonnée. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'Organisation, officiels, contrôleurs ou autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

12. SANCTIONS:

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :



- Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la Route, vitesse excessive
- Comportement inamical envers l'Organisation, les officiels ou les autres participants,
- Non règlement des frais d'engagement,
- Non-conformité aux vérifications administratives ou techniques.

La sécurité étant le point capital de la Randonnée, n'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la Route. Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route.

13. RECOMMANDATIONS:

Pour le bon déroulement de cette balade, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre au départ, tous pleins faits et niveaux vérifiés : Carburant, huile, Lockheed de frein, liquide de refroidissement, huile D.A. si véhicule équipé.

Une station-service est située à proximité du départ, veillez de préférence à partir avec le plein.

Pour mémoire, la distance totale à parcourir est d'environ 300 Kms, des stationsservice "automate" sont situées sur le parcours.

Nous vous invitons à la plus grande discrétion acoustique lors de la traversée des communes. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une randonnée touristique sur routes ouvertes à la circulation, et que par conséquent, le respect du code de la route et la plus grande prudence s'imposent.

L'équipe Rétro Rallye 34

